



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 16 novembre 2009

Aéroport Paris-Charles de Gaulle : les premiers passagers utilisent PARAFES

Ce matin les premiers clients de Paris-Charles de Gaulle franchissent le passage aux frontières grâce à PARAFES*. Ce nouveau dispositif est mis en service à partir d'aujourd'hui au Terminal 2 E.

PARAFES permet aux passagers d'effectuer les formalités de passage aux frontières de façon automatique, grâce à une technologie biométrique basée sur la lecture du passeport et des empreintes digitales. Le contrôle automatisé aux frontières offre au voyageur une autonomie complète et lui procure une fluidité appréciable, tout en permettant un excellent contrôle par les services chargés de l'immigration.

Le dispositif PARAFES sera installé progressivement dans les aéroports Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly (Terminal 2F, Terminal 1 et Orly Sud) d'ici la fin de l'année. D'autres terminaux seront équipés courant 2010.

Les accès PARAFES seront situés à côté des comptoirs de contrôle classique de la police aux frontières, aussi bien pour les passagers au départ qu'à l'arrivée.

Ce projet est placé sous le pilotage national du ministère de l'immigration. Aéroports de Paris a travaillé en étroite collaboration avec la police aux frontières pour sa mise en place sur les aéroports parisiens.

Pour bénéficier de ce service gratuit, les passagers doivent au préalable s'inscrire auprès de la police aux frontières dans les espaces d'inscription, dont le premier a ouvert ses portes le lundi 19 octobre dernier, au Terminal 2 E à Paris-Charles de Gaulle.

Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site www.parafes.immigration.gouv.fr

"Paris-Charles de Gaulle est le premier aéroport français à accueillir le dispositif PARAFES. Ce service innovant permet à nos clients de franchir la frontière très rapidement. Il sera certainement très apprécié des voyageurs fréquents qui recherchent le modernisme et l'autonomie" déclare Pierre Graff, Président directeur général.

***PARAFES pour Passage Automatisé RAPide des Frontières Extérieures Schengen**

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux + 33 1 43 35 70 70 - **Relations Investisseurs** : Florence Dalon + 33 1 43 35 70 58

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2ème groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire et le 1er groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie d'adaptation et modernisation de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2008, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 527,0 millions d'euros et le Groupe a accueilli 87,1 millions de passagers.

Communiqué de presse